

# L'IDENTIFICATION DU CHEVAL

## Le relevé du signalement

- Le sexe : femelle, mâle ou hongre.
- La robe : robe de base, mélanges de poils, panachures, adjonctions.
- Les marques : en-tête, liste, balzanes, taches, cicatrices définitives.
- Les épis.

## La pose du transpondeur électronique

- L'implantation d'un transpondeur (puce) dans la partie supérieure gauche de l'encolure par un vétérinaire ou un agent agréé.
- Le transpondeur a la taille d'un grain de riz.
- Il est lisible avec un lecteur spécifique qui permet de vérifier l'identité du cheval.

## L'immatriculation dans le fichier central du SIRE

- L'envoi du signalement et du numéro du transpondeur électronique au fichier central du SIRE (Système d'Information Relatif aux Equidés).
- L'identification du cheval avec un numéro SIRE unique commençant par les 2 derniers chiffres de son année de naissance.

## L'édition du document d'identification et de la carte d'immatriculation par l'IFCE

- Le document d'identification (ou livret signalétique) :
  - Le nom, la date et le lieu de naissance, le nom du naisseur, la race, les origines, le signalement, le numéro SIRE et le numéro du transpondeur.
  - Les pages sanitaires : les vaccinations, les contrôles de médication, les traitements, les visas de déplacement.
- La carte d'immatriculation :
  - Les principales références d'identité du cheval, le numéro de matricule unique.
  - Le nom du propriétaire.

